

<b>Présidence :</b>	M. Jean-Charles Guiguen
<b>Secrétaire de séance :</b>	M. Philippe Brandy
<b>Membres présents :</b>	MM. Georges Bermejo, Patrick Bourabier, Jean-Jacques Raboisson, Bruno Renon
<b>Invité :</b>	M. Foucher Laurent, Secrétaire général du District
<b>Membre excusé :</b>	MME. Véronique Autexier, MM. Philippe Andrieux, Manuel Pinaud, Alain Vedrenne
<b>Membre absent :</b>	Néant.

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

## SOMMAIRE

### 1° Introduction

- Accueil
- Formalités
- Civilités
- Agenda et information de l'Animateur

### 2° Sujet(s) « Pour décision »

- Néant

### 3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des engagements
- Composition des Poules D1 à D4 et CR7
- Championnat CR7

## 4° Questions et informations diverses

### INTRODUCTION

**Accueil** : L'animateur remercie les participants de leur présence et excuse les membres qui lui ont fait part de leurs absences.

**Formalités** : Le PV N° 2 ([Lien](#)) de la réunion de la commission des compétitions seniors en date du 16/07/2025 est approuvé, sans modification.

**Civilités** : Néant.

**Informations de l'animateur** : Néant.

### SUJET(S) « POUR DECISION »

Néant

### SUJET(S) « POUR INFORMATION »

#### 1° - Etude des engagements

La date de fin des engagements était fixée au 21/07/2025.

A la date du 23/07/2025 :

Championnat D1 : 12 équipes engagées,

Championnat D2 : 24 équipes engagées,

Championnat D3 : 48 équipes engagées,

Championnat D4 : 80 équipes engagées,

Championnat CR7 : 45 équipes engagées. La liste des engagés peut évoluer car Villebois Haute Boème a enregistré 2 équipes contrairement au règlement → email adressé au club via le secrétariat

#### 2° - Composition des Poules

La CCS constituera des Poules géographiques tout en prenant en compte les emails reçus des messageries officielles des clubs.

Elles seront soumises à approbation du Comité directeur pour officialisation

**2° - Championnat CR7**

Compte tenu du nombre d'engagés, la CCS réfléchit à l'organisation du championnat CR7 en une seule phase.

**QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)**

Néant

**RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 23/07/2025**

Néant.

-----  
La prochaine réunion est fixée au 30/07/2025 à 17H15.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H30.  
-----

L'animateur,  
Jean-Charles GUIGUEN



Le Secrétaire  
Philippe BRANDY

